



**PENVÉNAN, le 24 septembre 2024,**

**Madame le Maire, Denise PRUD'HOMM,**

**Aux Conseillers Municipaux**

## **INVITATION**

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

**HEURE : 20H00**

**LIEU : SALLE DES FÊTES**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. DÉVELOPPEMENT DURABLE :** Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur la Commune.
- 2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :** Label Villages d'Avenir - Convention d'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour la réalisation de l'étude « diagnostic et stratégie de circulation sur la Commune »
- 3. AFFAIRES FINANCIÈRES :**
  - Budget principal de la Commune - décision modificative n°3 - section de fonctionnement ;
  - Budget principal de la Commune - décision modificative n°4 – opération d'ordre de transfert entre sections ;
  - Budget principal de la Commune - décision modificative n°5 – section d'investissement ;
  - Majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
  - Avenants aux conventions relatives au financement des emplois associatifs locaux de l'Association des Activités Nautiques de Port-Blanc et de l'Association de Tennis de Penvenan.
- 4. PERSONNEL COMMUNAL :**
  - Détermination des taux de promotion d'avancement de grade ;
  - Actualisation du tableau des effectifs ;
  - Recrutement d'un apprenti au service Projets et Patrimoine.
- 5. INTERCOMMUNALITÉ – LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ :**
  - Demande de subvention pour l'acquisition d'une cuisine équipée à destination de l'hébergement saisonnier de Buguélès ;
  - Gestion de l'assainissement collectif - Reconduction expresse de la convention de mise à disposition de services.
- 6. RÉALISATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT « REQUALIFICATION DE L'ÎLÔT CAFÉ DU COMMERCE » PAR LA SPLA LANNION-TRÉGOR AMÉNAGEMENT :**
  - Approbation du compte-rendu annuel d'activité ;
  - Avenant n°2 à la convention de concession d'aménagement.



## 7. AFFAIRES FONCIÈRES :

- Constitution d'une servitude sur les parcelles communales cadastrées AB n° 819, n°818 et n°815 au profit des parcelles cadastrées AB n°816 et n°817, situées rue Enez Brug ;
- Convention d'occupation du domaine public communal sur la parcelle cadastrée AC 223 pour l'implantation d'une antenne relais de télécommunications mobiles.

## 8. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

## 9. QUESTIONS DIVERSES

**Le Maire,**

**Madame Denise PRUD'HOMM**

